

Animation socio-culturelle-Formation-Prévention - Maisons des Jeunes et de la Culture de Palente - Renouvellement de la convention

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : La 13^{ème} Commission propose au Conseil Municipal le renouvellement de la convention liant la Ville et l'Association MJC de Palente pour une durée de 3 années à partir du 1er novembre 1990.

En vertu de cette convention, la Ville fixe la mission de la Maison des Jeunes et de la Culture de Palente dans une « lettre d'orientations générales » et la MJC établit un projet contractuel définissant une action d'éducation populaire globale ayant comme principaux objectifs :

- organiser toutes activités culturelles, sociales, sportives, récréatives, de formation et de communication nécessaires au développement individuel et collectif de la population,
- permettre aux individus et aux groupes de se rencontrer et d'échanger,
- faciliter toute action éducative menée par des partenaires ou groupes volontaires,
- créer dans les services que la population représentée est en droit d'attendre.

Dans ce cadre la Ville met à disposition de l'Association la Maison Pour Tous et la salle des fêtes de Palente et prend en charge les frais de consommation : eau, électricité, chauffage, gaz, assurances et taxes. La Ville s'engage à verser une subvention annuelle de fonctionnement et d'équipement en fonction des charges qui incombent à la MJC, des projets et actions de l'association définis au sein du Conseil d'Administration et de la Commission Paritaire prévue par la convention (subvention 1990 : 635 000 F).

Le Conseil Municipal est invité à statuer favorablement sur cette proposition et à autoriser M. le Député-Maire à signer la convention à intervenir avec la MJC Palente.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Raymond JEANNIARD disait, il y a un instant, tout le bien que nous pensons de cette MJC qui fait un travail intéressant dans ce secteur de Palente, dans toutes les actions que nous développons, dans l'action sociale notamment, et nous continuons à travailler avec elle.

M. JACQUEMIN : Je veux simplement m'associer aux compliments qui sont faits ici, à la qualité de l'animation que réalise la MJC de Palente dans ce quartier.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci de vous associer.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.